

# COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MAI 2024

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**TRAVAGLI DI RIABILITAZIONI DI U MOLU SAN  
GHJASEPPU NANT'À U PORTU DI CUMMERCIU  
D'AIACCIU - CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU CÙ A  
CCI-C**

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'APPONTEMENT  
SAINT JOSEPH DU PORT DE COMMERCE D'AIACCIU -  
CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CCI-C**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

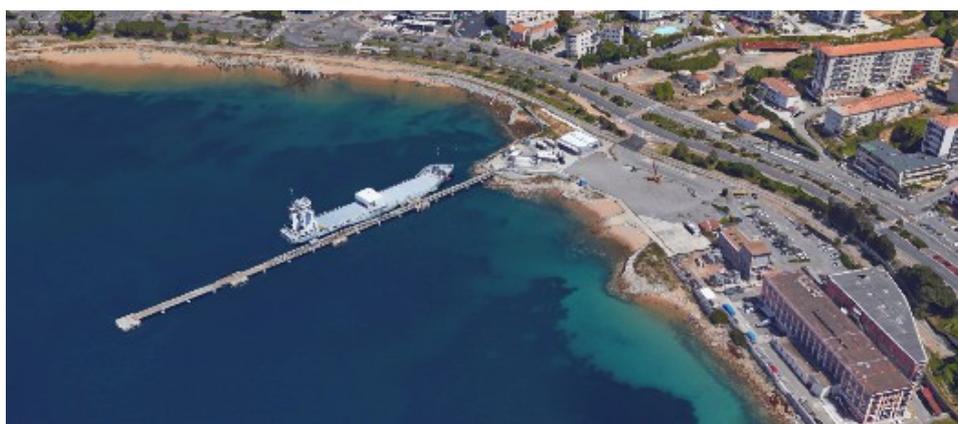
## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de financement avec la Chambre de commerce et d'industrie de Corse (CCI-C) relative aux travaux de réhabilitation de l'appontement Saint Joseph du port de commerce d'AIACCIU.

### **I - Description de l'opération**

#### I.1. Contexte

L'appontement Saint Joseph est localisé dans le périmètre de la concession du port de commerce d'AIACCIU, dont le gestionnaire et concessionnaire est la CCI-C.



L'ouvrage a été construit en 1930 pour les besoins de l'armée en approvisionnement de carburants. Il a fait l'objet de différents travaux de confortement ponctuel en 1969 et 2006 qui n'ont toutefois pas permis de remédier à son état de vétusté.

Propriété de la Collectivité de Corse depuis 2005, cet appontement est stratégique pour la Corse. Il est l'unique point d'approvisionnement utilisé pour la centrale thermique du VAZZIU et les dépôts pétroliers en essence et gasoil.

À la suite de la tempête Adrian qui a frappé la Corse-du-Sud en octobre 2018-2019, une expertise du BET « Sixense Concrete », a été réalisée.

Cette expertise a indiqué un état de dégradation sérieux de l'ouvrage.

Depuis 2018, les inspections régulières du BET portuaire de la Collectivité de Corse ont permis de réaliser un suivi des dégradations de l'ouvrage.



Etat d'un élément de travées



Etat d'un appui

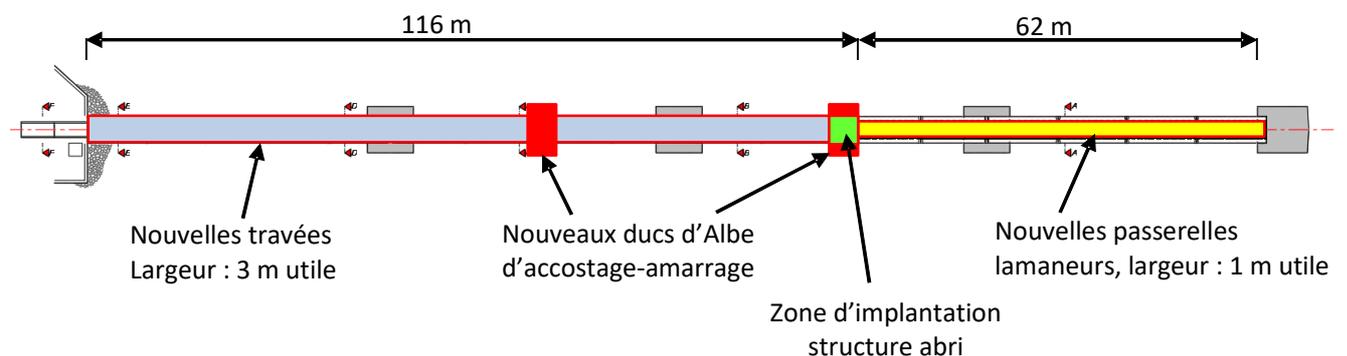
Les travaux de réhabilitation sont ainsi motivés par l'état de vétusté de l'ouvrage et son intérêt stratégique en tant qu'unique point d'approvisionnement des produits pétroliers pour la Corse-du-Sud.

### I.2. Présentation du programme de travaux

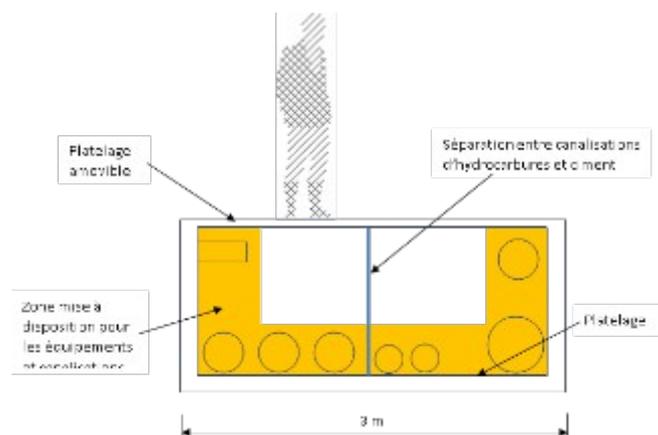
La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Collectivité de Corse, sous conduite d'opération du Service des Ports et Aéroports Pumonté (SPA 2A).

Les travaux se dérouleront de la manière suivante :

- Démolition et évacuation des travées en place et des canalisations ;
- Réfection des piles existantes ;
- Réalisation de nouvelles travées à structure métallique ;
- Réalisation de deux ducs d'albe supplémentaires pour sécuriser l'accostage des navires ;
- Fourniture et mise à poste des équipements d'accostage et d'amarrage.



Vue en plan des travaux envisagés



Vue en coupe des travaux envisagés

Les travaux s'effectueront avec un ouvrage en exploitation, la continuité de service sera garantie tout au long du chantier.

En annexe du présent rapport, une notice de présentation du projet est fournie pour plus de précision.

### I.3. Procédure de marché de travaux

La procédure de passation utilisée est un MAPA avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du code de la commande publique.

Le marché de conception-réalisation est passé en application de l'article L. 2171-2 du code de la commande publique. Le recours à cette procédure se justifie par la nécessité d'associer le constructeur aux contraintes particulières de conception (maintien de mise en service, outils stratégique énergétique de la Corse-du-Sud, ...).

### I.3. Planning de l'opération

La notification du marché est prévue pour mai 2024, avec un démarrage des travaux après la saison estivale, soit octobre 2024. Le délai global des travaux est de 6 mois.

## II - Montant global de l'opération et plan de financement

### II.1. Montant global de l'opération

Le coût de l'opération est évalué à 4,5 M€ HT, soit 4,95 M€ TTC.

Références	Postes de dépenses	Montant € HT
<b>1</b>	<b>Etudes et Travaux</b>	<b>4 090 910 €</b>
1.1	<i>Installation chantier</i>	550 000 €
1.2	<i>Démolition des travées</i>	800 000 €
1.3	<i>Construction des supports passerelles et</i>	1 090 000 €

1.4	<i>équipement de quai</i>	850 000 €
1.5	<i>Structure aluminium</i>	300 000 €
1.6	<i>Passerelle de lamanage</i>	500 910 €
	<i>Mise à disposition des moyens nautiques (pontons,...)</i>	
<b>2</b>	<b>Aléas travaux (10 %)</b>	<b>409 090 €</b>

	<b>Total € HT</b>	<b>4 500 000 €</b>
--	-------------------	--------------------

## II.2. Financement de l'opération

Au titre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), l'Etat soutient cette opération à hauteur de 80 % du montant éligible de 4,5 M€ HT, soit 3,6 M€ (cf. arrêté n° SGAC/BFDE/2024-020 joint).

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, au titre de la concession (*article 11.2 et 24.2*), apportera une participation financière de 10 % soit, 450 K€ HT.

Cette participation fait l'objet de la convention de financement soumise à votre approbation.

Le dossier, justifiant que les aides à l'investissement en faveur du projet sont compatibles au regard du règlement UE n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, modifié par règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017 et 2023/1315, a été analysé et vérifié.

## II.3. Engagement du marché de travaux

Le marché de travaux sera financé sur les crédits d'investissement de la Collectivité de Corse ouverts au programme 1141C - chapitre 908 - fonction 854 - article 2315 au titre de l'opération n° 131350004 et 1141M0010, intitulée « Port d'AIACCIU - réparation des quais du port de commerce ».

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le projet de convention de participation financière avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, tel que joint en annexe au présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer et à exécuter la convention de participation financière avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.